



Relevé de conclusions

Conseil de quartier de Saint-Liguaire

Mardi 12 février 2019 – 20h



Service Proximité et Relations aux citoyens

Rédaction : M. ROBERT

Personnes présentes :

Co-Présidents : Guillaume JUIN (co-président élu) et Michel NICOLLE (co-président habitant)

Elus municipaux : Dominique SIX, Luc DELAGARDE (Adjoints au Maire)

Agents municipaux : Bénédicte GABRIEL et Maëlle ROBERT (service Proximité et Relations aux Citoyens).

Membres : Paul AIMON, Annette BROTHIER, Patrick FAZILLEAU, James MEUNIER, François VANEL.

Excusés : Anne-Lydie HOLTZ (Adjointe au Maire), Chantal ANDRIEUX, Rémi COMBES, Florence GUILBOT, Franck GUILLOTEAU, Franck PICARD.

Public : 5 personnes

Ordre du jour du Conseil de quartier :

1/Point sur les dossiers du conseil de quartier

Rue du Grand Port

Aire de Jeux

Installation d'un coin office dans la salle des fêtes

2/ Informations diverses d'actualité

Stade des Gardoux

Cimetière

Bateau à chaîne

Rush vidéo

Introduction par Monsieur Guillaume JUIN, co-président élu au Conseil Municipal du Conseil de Quartier.

Présentation de Maëlle ROBERT, nouvelle coordinatrice Participation Citoyenne

Présentation de l'ordre du jour.

M. NICOLLE demande si le relevé de conclusions du précédent Conseil de quartier convient au conseil : pas d'objection.

En introduction, M. NICOLLE remercie le service de la voirie car les poteaux devant l'école ont été replacés.

1. Point sur les dossiers du conseil de quartier

Rue du Grand Port

La réfection de la voie a été intégrée au budget principal 2019.

Les conseillers interpellent sur le fait que la reprise de la chaussée peut entraîner de la vitesse car la route sera refaite à neuf. C'est pourquoi ils demandent de mener une réflexion sur l'implantation de ralentisseurs.

A l'heure actuelle ce projet prévoit le réaménagement de la voie, tant pour la partie création d'un trottoir en calcaire que pour la partie chaussée (reprise de la structure et du revêtement). Pour ce qui concerne plus spécifiquement de la demande de « chicanes, ralentisseurs, lisses bois », le bureau d'études est à ce jour en attente d'une validation.

Il apparaît que l'organisation d'une réunion de travail avec la commission cadre de vie soit nécessaire afin d'analyser les options, sachant que la rue fait partie intégrante du périmètre du Marais mouillé et que le projet devra être validé par l'inspecteur du site (une prise de contact a déjà été engagée pour connaître ses prescriptions).

Une réunion est programmée le vendredi 15 mars 2019 de 14h à 15h30 sur site avec la commission Cadre de vie-Espaces publics, D. SIX et G. JUIN ainsi que les services (bureau d'études pour l'espace public et le service Proximité et Relations aux citoyens).

Le budget total de l'opération s'élève à 250 000 €, dont 50 000 € sont pris en charge par le budget des crédits de quartier et 200 000 € sur le budget de la direction de l'Espace public.

Implantation Aire de Jeux - espace intergénérationnel :

A l'occasion d'un échange récent avec le service Urbanisme de la Communauté d'Agglomération du Niortais, il a été confirmé d'un point de vue technique et légal la faisabilité du projet sur la parcelle 162 :

- Le zonage actuel n'empêche pas la réalisation de l'aire de jeux. L'OAP (orientation d'aménagement) devra être revue lors de la révision du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) pour tenir compte de l'aménagement qui sera fait.
- La parcelle est intégrée au périmètre SPR (sites patrimoniaux remarquables)

Il est rappelé que le projet devra faire l'objet d'une autorisation d'urbanisme soumise à l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France.

- **Proposition d'une mise en place d'un groupe de travail : jeudi 14 mars de 18h30 à 19h30**

Rendez-vous qui se tiendra en présence des techniciens Bureau d'Etudes et Espaces Verts et Proximité et Relations aux Citoyens avec les conseillers de quartier ainsi que les membres de l'association des parents d'élèves.

Temps de travail pour :

- > Rappel du cadre de mise en œuvre (budget alloué, calendrier,...)
- > Définition du programme : les activités retenues, pour quelle tranche d'âge ?

Installation d'un coin office dans la salle des fêtes

Création du coin office (évier, frigo, plan de travail) + présentation du plan de travaux (voir plan page suivante).

Une partie des travaux sera réalisée en régie municipale. L'ouvrage est programmé pour fin mars (semaine 13).

En amont des travaux pris en charge par la ville, un mur intérieur, qui permettra à terme de créer un espace comptoir, doit être démoli, le service bâtiment est en attente du diagnostic d'une entreprise d'étude des structures.

M. FAZILLEAU rappelle quand même que la salle des fêtes devient trop petite pour les réunions et est mal placée (les riverains sont incommodés dès qu'il y a une manifestation).

Il est rappelé le projet de création d'une nouvelle salle des fêtes qui devait être située loin des habitations, projet pour lequel il avait été mis en place une consultation des habitants du quartier (fin 2005) pour choisir le lieu d'implantation de cette future salle des fêtes. Cette dernière n'a jamais été construite.

M. SIX invite les habitants de Saint-Liguaire à utiliser les salles de Noron qui sont très proches du quartier.

Dans l'attente d'un arbitrage quant à l'attribution de nouvelles concessions dans ce cimetière, aucun emplacement n'a été libéré depuis la dernière procédure de reprise administrative.

Il est fort probable que le service Cimetières et Crématorium ait à recourir aux services d'un hydrogéologue afin que ce risque de pollution soit confirmé ou infirmé. Dans l'hypothèse d'une pollution avérée, tout porte à croire qu'il ne serait plus possible d'attribuer de nouvelles concessions destinées à accueillir des défunts inhumés en cercueil.

Par contre, les concessions en cours pourront être utilisées et renouvelées (même dispositif que pour les cimetières de Sainte-Pezenne et de Saint-Florent).

2/ Projet de développement d'équipements cinéraires

A défaut d'attribuer de nouvelles concessions funéraires, la Ville de Niort pourrait proposer des concessions cinéraires, c'est-à-dire destinées à accueillir des urnes.

En effet, les urnes sont stériles et ne peuvent entraîner une quelconque pollution.

La création d'un jardin du souvenir et un jardin d'urnes pourrait également être envisagée, sous réserve de libérer l'espace suffisant. Le démontage de la chapelle en ruine se trouvant dans ce cimetière serait une option envisageable, sous réserve de l'accord des élus et du budget nécessaire.

La création d'un columbarium ne semble pas adaptée dans ce cimetière. Nous considérons que sa configuration ne s'y prête pas et qu'une telle structure hors sol serait difficile à intégrer (caractère peu esthétique).

3/ Pourquoi ne pas envisager d'agrandir le cimetière avec l'espace vert qui se situe à l'entrée ?

Ce n'est pas tant un problème de places qui se pose dans ce cimetière, mais plutôt un problème de pollution de la Sèvre du fait de l'inhumation de défunts. Il n'est pas donc pas question d'agrandir ce cimetière, sauf à ce que l'objectif soit de créer un espace dédié au cinéraire (cavernes, jardin du souvenir, columbariums, etc.)...

Pour l'instant, plutôt que de supprimer un espace vert, il semblerait plus cohérent de développer un espace cinéraire (pour les urnes) dans l'enceinte du cimetière. Cela devrait être envisageable suite à la reprise de certains monuments en état d'abandon.

Certains conseillers ainsi que des personnes présentes dans le public indiquent qu'une des chapelles en ruine sert d'espace de cachette pour certains individus du quartier (jeunes) et notamment pour fumer à l'abri des regards.

Bateau à corde

Suite à une demande des membres des bureaux, le service communication a été interpellé afin qu'il publie un article sur le vivre à Niort au printemps concernant le bateau à chaîne de saint Liguair.

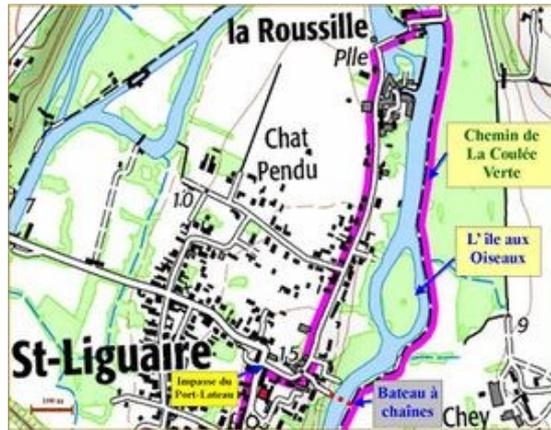
Ils n'ont, en effet, pas communiqué depuis quelque temps sur cet endroit.

- Un historique leur sera fourni (wikiNiort renseigné par M. AIMON).
- Les dates d'ouvertures du bateau sont variables en fonction des crues : de fin avril, début mai jusqu'à fin octobre.
- Cette année, le bateau doit revalider sa conformité et donc son permis de naviguer (printemps) : opération en cours.

Une personne du public interpelle sur le fait que les places de parking impasse du PORT-LATEAU sont raviniées.

Voici les données transmises :

Bateau à chaîne de Saint-Liguair » De WikiNiort



Emplacement du bateau à chaîne (Extrait "Géoportail" modifié).



Bateau, rive droite.



Bateau, rive gauche.

Dans le quartier de Saint-Liguaire, on peut traverser la Sèvre Niortaise de façon autonome en empruntant un « bateau à chaîne ».

Si la chaîne est aujourd'hui remplacée par une corde, et la barque de bois par un bateau en aluminium, ce moyen de traverser la Sèvre est utilisé depuis très longtemps dans le marais poitevin.

Ce système simple permet aux piétons et cyclistes de traverser le fleuve avant d'atteindre les ponts situés trop loin...

Cette barque permet le passage à partir de l'Impasse du PORT-LATEAU (1) et rejoint le chemin de la Coulée Verte qui rejoint Niort à Coulon. (Voir plan ci-contre)

La barque se déplace en ligne droite en tirant sur la chaîne de la rive gauche à la rive droite et inversement.

Cette embarcation, placée sous la responsabilité des utilisateurs, est réservée aux personnes adultes et petits animaux.

Elle peut contenir un maximum de 5 personnes ou 375 kg, son utilisation est interdite la nuit et en cas de crue de la Sèvre.

Aujourd'hui, ce moyen simple de traverser la Sèvre est surtout réservé aux promeneurs.

Au siècle dernier, les enfants habitant au village de CHEY, utilisaient la barque chaque jour pour se rendre à l'école de Saint-Liguaire.

Cette Barque est située près de l'Île aux Oiseaux, ce nom lui vient sans doute par le fait que cette île n'est accessible qu'aux oiseaux...

Cette île en forme d'œuf de 180 m sur 80 m est protégée de toute intrusion, elle représente un véritable biotope conservé.

(1) Cette impasse qui permet l'accès à la Sèvre porte ce nom après délibération du Conseil municipal du 2 février 1966.

Sources

Paul AIMON, que nous remercions pour son document sur Saint-Liguaire, Mme et M. MAQUIN, mise en page du document de M. AIMON, Hier Saint-Liguaire, JMD.

Travaux de La Commission Animation – Vie De Quartier

La commission du conseil de quartier a amorcé un travail de collecte de la mémoire de St Liguaire, auprès des habitants les plus âgés et notamment de l'histoire du refus d'implantation de l'autoroute qui aurait traversé le Marais poitevin.

Le projet est en cours, en attente d'un matériau pour réaliser la compilation des rushes.
Une boîte de production de films a été choisie pour le montage.

Un temps d'échange sera organisé avec les membres du conseil investis dans le projet et le service proximité afin de faire le point sur les documents à mettre en avant. Voir également ce qu'il est possible de récupérer via l'INA.

Eclairage Rue Du 8 Mai 1945

L'étude, pour trouver un dispositif optimisé, est toujours en cours :

Une solution a été trouvée qui éviterait de réaliser des tranchées. En plus, elle permet de conserver le système du bouton poussoir, ce qui évite le déclenchement des lumières (problème de la détection avec l'environnement et les animaux).

Il s'agit donc de mâts solaires qui communiquent en Bluetooth avec un bouton poussoir (chiffrage en cours).

Attente du retour de l'entreprise contactée afin de disposer d'un budget plus précis.

Les travaux ne sont pas budgétés pour 2019 et nécessitera une validation des élus et une programmation.

Pour mémoire : M. NICOLLE rappelle que les conseillers réaffirment le besoin que le mode d'éclairage soit revu, par contre ils estiment que le financement de la correction du projet ne doit pas dépendre des crédits de quartier.

Raquette de l'école maternelle et primaire

M. NICOLLE évoque le problème de sécurité lors de la dépose des enfants rue du Moulin.

M. SIX : Ce problème de sécurité implique beaucoup plus de réflexion qu'une raquette pour faire un demi-tour. Ce n'est pas que le petit projet évoqué. L'expérience montre que les arrêts-minute se transforment en stationnement et la raquette ne paraît pas être la réponse parfaite pour sécuriser les enfants. La réflexion doit être faite en commission en partenariat avec l'association des parents d'élèves et la direction de l'espace public.

Le service Proximité et Relations aux citoyens rappelle simplement que sur ce dossier :

- le bureau d'études de la direction de l'Espace public a déjà pu faire le retour qu'il n'y a pas de solution miracle ;
- les problèmes décrits sont en grande partie liés aux problèmes de comportement des parents d'élèves qui viennent déposer leurs enfants et, le temps de la dépose, ne respectent pas le code de la route.
- Il va être nécessaire d'émettre des priorisation des projets à mener : le service Proximité et relations aux citoyens n'est pas en mesure de confirmer que le plan de charge du bureau d'études lui permettra de porter tous les sujets abordés ce soir (aire de jeux, rue du grand port, raquette de retournement pour l'école,...)

Evènements et actualité :

- Dimanche 10 mars : vide grenier Saint Liguair
- Expo drôle pour les petits et les grands du 28 mars au 27 avril;
Avec 3 temps forts : vernissage le 28 mars à 18h30, marché le 7 avril, verni'stage le 19 avril.
- Petit Marché de Souché (rue de la Mairie) : dimanche 7 avril 2019
- Vide grenier tour Chabot : dimanche 12 mai 2019
- Troc vélo à Saint Florent : dimanche 2 juin 2019
- VOISINADES : 24 mai 2019

Fin du CQ à 21h30.